

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2017

DCM N° 17-09-28-23

Objet : Accompagnement des clubs sportifs par la Ville de Metz.

Rapporteur: Mme RIBLET

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 750 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- L'organisation par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle du week-end « Sentez-vous Sport » qui aura lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 à la Plaine Dezavelle, sur le Plan d'Eau et au Complexe Saint Symphorien. A l'occasion de ces 2 jours, plus d'une cinquantaine de disciplines sportives seront proposées à un public attendu très nombreux (1 750 €).
- La 25^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 2 décembre prochain. Cette manifestation organisée par l'Association Familiale de Metz Borny aura pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel messin, la découverte de la ville, de ses marchés de Noël et de ses illuminations. L'édition 2017 prévoit d'accueillir plus de 8 000 marcheurs venus de toute la grande région, mais également des pays limitrophes comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Le parcours sera conçu pour être accessible à tous, avec un départ prévu de 14 heures à 20 heures du Complexe Sportif Saint Symphorien (1 000 €).

De plus, en complément des subventions accordées au Conseil Municipal du 6 juillet dernier dans le cadre du dispositif d'aide au démarrage mis en place par la Ville depuis cinq ans et visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison. Il est proposé d'accorder au bénéfice du Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny pour la section ESAP (Ecole des Sports et des Activités Physiques et Sportives) l'attribution d'une aide financière de 6 588 €, représentant 18 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville pour la saison sportive 2016-2017. Le montant final de la subvention allouée au titre de la saison 2017-2018 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2017.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 9 338 €**

Financement de manifestations sportives

- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle 1 750 €
(« Sentez-vous Sport » qui aura lieu le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017).
- Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €
(25^{ème} édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 2 décembre 2017).

Aide au démarrage pour la saison 2017/2018

- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny 6 588 €
(pour la section Ecole des Sports et des Activités Physiques et Sportives)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ